



## Je suis hors du périmètre ? D'autres aides existent !

Des aides financières existent pour les propriétaires de logements situés en dehors du périmètre de l'opération. Nous vous renseignerons pour vous orienter vers les bons interlocuteurs.

## Contactez-nous !

Qu'importe votre projet, qu'il soit déjà défini ou simplement au stade de l'idée, nous pourrons vous guider dans vos choix de travaux et vous accompagner pour mobiliser les aides financières disponibles.



### Retrouvez-nous Une équipe à votre disposition

Morgane RAPEBACH  
Accompagnement technique et financier  
06 12 18 08 30

Laurence BONTEM  
Suivi administratif  
03 29 42 14 82

Retrouvez-nous au 31 rue Thiers  
Lundi et mardi : 13h30 - 17h00  
Jeudi : 9h00 - 12h30  
Avec ou sans rendez-vous !



### RÉNOVEZ, AMÉLIOREZ, ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT AVEC LE PROGRAMME **RÉNOVER POUR DEMAIN**

Un accompagnement gratuit  
et des aides financières pour  
rénover votre logement

**SAINT-DIÉ-  
DES-VOSGES**





## Encourager l'attractivité résidentielle

Souhaitant s'investir pour améliorer le parc de logements privés de son centre-ville, la Communauté d'Agglomération et la commune de Saint-Dié-des-Vosges, appuyées par l'Anah et Action Logement, reconduisent pour une durée de 5 ans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en vigueur depuis 2020.

Cela s'inscrit dans le dispositif national « Action Cœur de Ville », lancé en 2018, qui vise à redonner de l'attractivité aux villes moyennes.



## Quels sont les travaux subventionnables ?

- **Acquisition / rénovation de logements vacants**
- **Travaux de rénovation énergétique**
- **Ravalement de façade\***
- **Création d'espaces extérieurs (terrasses, balcon...)**
- **Rénovation des marquises de la rue Thiers**
- **Adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap**

Liste non exhaustive...

\*Applicable pour les rues : « Thiers », « Travailleurs », « Pierre Evrat » et « De Gaulle ».



### Pour qui ?

- Propriétaires occupants ou bailleurs
- SCI éligibles à certaines aides
- Copropriétés
- Locataires

Professionnels de l'immobilier et du bâtiment, vous cherchez à aiguiller au mieux vos clients ? Contactez-nous !



## Le déroulement de votre projet :

- 1 Analyse technique de votre projet et au besoin visite à domicile
- 2 Accompagnement administratif et financier à la constitution de votre dossier
- 3 Validation de votre dossier et attribution des subventions
- 4 Réalisation des travaux
- 5 Vérification des factures et visite post-travaux si nécessaire
- 6 Versement des subventions



### Quelques points de vigilance

- Les travaux doivent être réalisés en fourniture et pose par des professionnels du bâtiment (labellisés RGE le cas échéant).
- Pas de signature de devis avant que les démarches administratives ne soient engagées.
- Certains types de travaux nécessitent d'obtenir une autorisation d'urbanisme avant d'être réalisés.

Nous n'effectuons pas de démarchage téléphonique. Si un de nos agents doit vous contacter, il s'identifiera clairement et vous laissera un message si nécessaire.